



Après avoir obtenu auprès du Tribunal administratif de Bonanjo, le 25 mai 2023, l'annulation de la Déclaration d'utilité publique sur une superficie d'environ 3 hectares, pour la construction de l'hôtel Marriott de Douala, les familles dépossédées de leurs terres, envisagent obtenir de la justice, le dédommagement des meubles et immeubles perdues, ainsi que la récupération de leurs titres de propriétés.

Après le verdict rendu par le Tribunal administratif de Bonanjo annulant la Déclaration d'utilité publique (Dup) de la superficie d'environ 3 hectares du quartier Dikolo, les familles déguerpies le 14 mai 2022, sur ce site, entendent aller plus loin. Au total, 63 propriétaires terriens et de centaines de locataires qui envisagent désormais obtenir réparation du lourd préjudice subi, ainsi que l'annulation des titres fonciers de l'État. Une plainte avec constitution de partie civile a été déposée à cet effet le 8 juin 2022, par les requérants pour « destruction de biens meubles et immeubles ».

Ces derniers estiment avoir été abusivement et illégalement cassés, s'appuyant leurs prétentions sur l'inexistence du titre foncier ayant justifié les déguerpissements sur le site de Dikolo, mais plutôt à Bonantone-Déido. « Nous n'allons pas lâcher prise. Nous souhaitons désormais que toutes les familles soient dédommagées du fait des pertes de leurs biens et du grave préjudice subi. La suite de ce dossier concerne le dédommagement. Nous allons concentrer nos efforts sur ce volet de l'affaire. Le préjudice est énorme et chaque famille a fait

son évaluation », indique Patrick Moudissa Bell, le porte-parole du Collectif des déguerpis de Dikolo.

À titre de rappel, les Arrêtés du 14 août 2018 et du 14 mars 2019, avaient été signés par le Ministre des domaines du cadastre et des affaires foncières (Mindcaf), et déclaraient « d'utilité publique les travaux de réalisation des projets hôteliers dans la ville de Douala, au lieu-dit Besseke, quartier Bali ». Puis intervenait, le Décret du Premier Ministre du 9 janvier 2020, portant « expropriation pour cause d'utilité publique, et incorporation au domaine privé de l'État, la superficie de 2 hectares 63 ares 30 centiares », convoitée par Immigration and Business Canada, pour la construction d'un hôtel. Par conséquent, en plus de la procédure de dédommagement, les populations de Dikolo veulent obtenir l'annulation des titres fonciers établis au profit de l'État, sur ce site (titres fonciers 924, 925 et 926).

C'est le 10 août 2020, qu'Olivier Chi Nouako, avocat Canadien d'origine Camerounaise, promoteur de l'hôtel Marriott de Douala, vivant au Canada, par ailleurs Président Directeur général de l'entreprise « Immigration and business Canada », entreprise dont le siège social est basé au Canada, a signé un bail emphytéotique auprès de l'État du Cameroun, pour une durée de 50 ans renouvelables. Le projet hôtel Marriott de Douala prévoyait la construction d'un édifice composé de 280 chambres, d'une salle de conférence de 1.000 places, d'une piscine, d'un centre d'affaires, d'un casino et des espaces de loisirs entre autres attractions. Coût du projet, 60 milliards de FCFA. Fin des travaux prévue en 2023.

EcoMatin
